

DIAGNOSTIQUE ENVIRONNEMENTAL ET ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Projet de centrale photovoltaïque au sol — Commune de Lancié (69220)

Parcelles	ZA 0064 · 0065 · 0066	Surface	≈ 1,4 ha (surface à confirmer au plan de masse 2,2 MWc du 06/08/2026)
Coordonnées	46.169621 N — 4.758968 E	Puissance visée	Jusqu'à 2,2 MWc
Relevés terrain	03/08/2026	Cartographie	07/08/2026

Etude réalisée par Bastien LEBROU le lundi 03 Aout 2026, Expert naturaliste diplômé du BTSA-Gestion et protection de la nature. Cette étude a été réalisée dans le cadre de la mise en place d'un projet de centrale photovoltaïque au sol et vise à caractériser l'état initial écologique du site et à identifier les enjeux susceptibles d'être affectés par le projet. A noter que l'étude spontanée ne prend en considération que les éléments écologiques sur le site au jour J et que les éléments complémentaires à l'étude complète des enjeux n'ont pas été pris en compte, notamment l'urbanisme, les enjeux patrimoniaux ou socio-économiques. Le diagnostic représente un état initial du site et permet de mesurer les enjeux à une date donnée.

Cadre de la demande : Le projet objet du présent document est une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance pouvant atteindre 2,2 MWc. Depuis la modification du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement intervenue à l'été 2026, les installations photovoltaïques au sol dont la puissance reste inférieure à 3 MWc relèvent de l'examen au cas par cas et non de l'évaluation environnementale systématique. Le présent document est établi en appui de cette demande d'examen au cas par cas.

1. CARACTÉRISATION DU SITE

1.1 Historique et usage actuel du site

Le site correspond à une ancienne carrière, exploitée pendant une vingtaine d'années sur la période 1950-1970, comme l'attestent les photographies aériennes historiques de 1953, 1963 et 1971 et l'attestation de la commune de Lancié du 31 octobre 2025. Il est enregistré dans la base de données géologiques Infoterre du BRGM sous le numéro 57738. Aucun réaménagement à des fins agricoles ou forestières n'a été prescrit, réalisé ou envisagé à l'issue de l'exploitation.

À partir de 2000, le site a accueilli une activité de fabrication de produits azotés et d'engrais (code NAF C20.15Z), exploitée sous régime d'autorisation par la société Multi Service Créchois. Il est à ce titre inscrit à l'inventaire BASIAS des anciens sites industriels et activités de service, sous les références RHA6911892 et SSP4072542, comme site potentiellement pollué. Un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris le 27 août 2004.

Le site est aujourd'hui exploité par la société Innovagri Solutions, spécialisée dans l'amendement organique. L'activité en cours associe la gestion de terres et de remblais de chantier et la production de supports de culture, terreaux industriels et agricoles. Elle se traduit par des mouvements de matériaux permanents, la circulation d'engins de terrassement et le maintien de vastes surfaces de sol nu et de stockages en tas. Le relevé du 3 août 2026 a été réalisé dans ce contexte d'exploitation.

Cet historique éclaire directement le diagnostic écologique : il explique la nature d'anthroposol du substrat, la trophie azotée excessive mise en évidence par la bio-indication, l'absence de continuité écologique du couvert herbacé et l'absence de tout potentiel agronomique, confirmée par l'attestation communale. Il fixe également le scénario de référence : en l'absence de projet photovoltaïque, l'exploitation agro-industrielle du site se poursuit à l'identique.

Le site a par ailleurs déjà fait l'objet d'une décision de l'autorité environnementale. Par décision n° 2025-ARA-KKP-6271-N_10307 du 30 janvier 2026, la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes a dispensé d'évaluation environnementale un projet d'ombrières photovoltaïques implanté sur les mêmes parcelles, en retenant notamment que le projet était localisé sur un site industriel déjà anthropisé (ancienne carrière) et en dehors de tout périmètre de protection ou d'inventaire des milieux naturels.

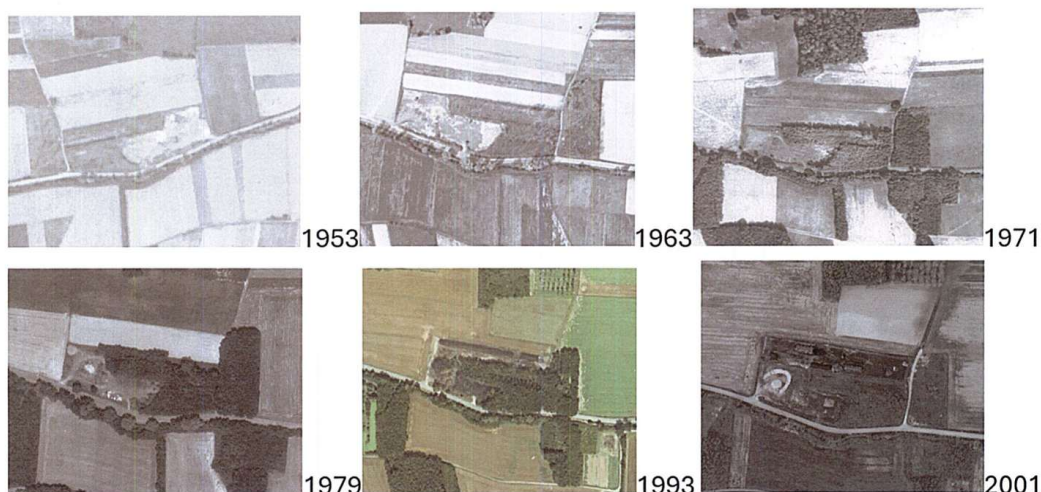


Figure 1 — Photographies aériennes historiques du site (1953, 1963, 1971, 1979, 1993, 2001). Exploitation en carrière visible sur la période 1950-1970. Sources : IGN, commune de Lancié.



Figure 2 — Vue aérienne du site en 2025 : plateformes de sol nu, stockages de matériaux en tas et bassins liés à l'activité de gestion de terres et de production de supports de culture. Le ruisseau du Douby s'écoule au sud dans un fossé, séparé du site par la RD32. Source : Airbus / CNES.

1.2 Caractérisation écologique du site

Le site est un anthroposol remanié à végétation rudérale, issu de plus de soixante-dix ans de perturbations anthropiques continues (carrière, puis fabrication d'engrais, puis production de supports de culture) et remanié en permanence par l'exploitation en cours. Le relevé du 3 août 2026 a permis d'identifier treize taxons végétaux, appartenant sans exception aux végétations annuelles nitrophiles des sols remaniés (*Chenopodietea albi*) et aux friches vivaces (*Artemisietea vulgaris*).

Aucune espèce protégée, déterminante ZNIEFF ou inscrite en liste rouge régionale n'a été observée lors du relevé ; le contexte de sol constamment remanié en exploitation rend leur présence hautement improbable. L'habitat n'est pas d'intérêt communautaire. L'absence totale de flore prairiale patrimoniale ni Orchidaceae, ni Poacées de pelouses maigres, ni messicoles — atteste d'un milieu constamment remanié, dépourvu de continuité écologique du couvert herbacé.

1.3 Profil édaphique

L'analyse bio-indicatrice (indices d'Ellenberg) déduit du cortège observé un substrat alluvial sablo-graveleux carbonaté, filtrant, à faible réserve utile, soumis à un stress hydrique estival sévère. La trophie azotée est très élevée à excessive (N 8 à 9 sur l'échelle d'Ellenberg), signature directe de l'activité du site : ancienne fabrication d'engrais azotés, puis production de supports de culture et gestion de terres et de remblais. Un compactage superficiel est constaté sur les zones de circulation, ainsi qu'une hydromorphie temporaire hivernale en bordure ouest.

Ce profil exclut tout potentiel agronomique. Le site ne présente ni valeur d'usage agricole, ni valeur sylvicole. Ce constat rejoint l'attestation de la commune de Lancié du 31 octobre 2025, qui certifie qu'aucun réaménagement agricole ou forestier n'a été prescrit,

réalisé ni envisagé sur ce site d'ancienne carrière et que le terrain ne peut pas être considéré comme exploitable pour des usages agricoles ou forestiers.

1.4 Espèces exotiques envahissantes

Le site est colonisé par trois espèces exotiques envahissantes et fonctionne actuellement comme foyer de dissémination vers les milieux périphériques un dysfonctionnement que le scénario de référence, à savoir la poursuite de l'exploitation agro-industrielle en cours, entretient durablement.

Espèce	Risque	Enjeu
<i>Phytolacca americana</i> — Raisin d'Amérique	Modéré	Dissémination endozoochore vers la ZNIEFF I située à 800 m ; banque de graines viable au-delà de 30 ans
<i>Robinia pseudoacacia</i> — Robinier faux-acacia	Modéré	Fixateur d'azote : entretient l'eutrophisation et verrouille la succession vers les cortèges nitrophiles
<i>Erigeron canadensis</i> — Vergerette du Canada	Faible à modéré	Dominante sur sols nus, mais peu compétitive : maîtrisable par la seule restauration du couvert

En bref. 13 taxons relevés, tous banals · 0 espèce protégée végétale · 0 habitat d'intérêt communautaire · 3 espèces exotiques envahissantes · trophie azotée excessive · site anthropisé en exploitation, aucun potentiel agronomique.

2. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET ENJEUX IDENTIFIÉS

Le site est hors de tout périmètre de zonage réglementaire : hors Natura 2000, hors ZNIEFF, hors arrêté de protection de biotope, hors réserve naturelle. Il n'est en contact ni avec un cours d'eau ni avec une zone humide : le ruisseau du Douby s'écoule au sud du site, dont il est séparé par la route départementale 32. Il est en revanche inclus dans le périmètre du plan de prévention du risque d'inondation de la Saône amont, en zone rouge : ce point fait l'objet d'une notice hydraulique dédiée au dossier.

Trois zonages d'inventaire sont recensés dans un rayon de 1 km — ZNIEFF I de Romanèche-Thorins à 800 m, ZNIEFF II du Val de Saône à 900 m, ZNIEFF I de l'ancienne sablière de Lancié à 1 km — sans que l'emprise y soit incluse. Leur proximité justifie les mesures de biosécurité EEE décrites en section 3.

Enjeu	Niveau	Traitement retenu
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) Espèce protégée — art. 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021	MODÉRÉ enjeu principal	Création de trois à cinq pierriers en marge de l'emprise avant le démarrage des travaux, réalisés à partir des blocs et graviers déjà présents sur le site. Maintien de 5 à 10 % de surfaces minérales non ensemencées. Travaux de terrassement engagés préférentiellement entre août et octobre. Le sous-panneau, milieu ouvert et thermophile, constitue un habitat de report favorable à l'espèce : l'état de conservation de la population locale n'est pas remis en cause

2.1 Obligation réglementaire complémentaire

Aucune ambrosie n'a été observée lors du relevé du 3 août 2026. Ce relevé ayant été réalisé en pleine période de développement de l'espèce, cette absence est significative à l'échelle de la parcelle. Le site présente néanmoins un profil écologique favorable à *Ambrosia artemisiifolia*, bien représentée dans le Val de Saône. Le département du Rhône faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de lutte obligatoire, un contrôle en août-septembre est intégré au plan de gestion et fera l'objet d'une clause dédiée au marché de travaux et au contrat d'exploitation-maintenance.

3. QUALIFICATION ET MESURES

Registre d'évaluation	Niveau
Valeur patrimoniale intrinsèque de l'emprise	TRÈS FAIBLE À FAIBLE
Valeur fonctionnelle et de contexte (habitat de report thermophile)	FAIBLE À MODÉRÉE
Enjeu réglementaire	MODÉRÉ
VALEUR ÉCOLOGIQUE GLOBALE	FAIBLE

Le site présente le profil recherché de foncier dégradé à faible enjeu de compétition d'usage, cohérent avec les orientations nationales de sobriété foncière portées par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et par la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, qui privilégient l'implantation des installations photovoltaïques sur les sols déjà artificialisés et les sites dégradés.

3.1 Mesures d'évitement et de réduction retenues

Phase	Mesures
Préalable	Évitement en phase de conception : choix d'un site anthropisé de très faible valeur écologique, permettant d'éviter les milieux naturels et les terres à potentiel agricole du secteur · maintien des arbres et des haies de bordure mesure d'évitement des zones à potentiels agricoles au frontière des parcelles
Chantier	Traitement des foyers d'EEE avant terrassement (annélation du robinier, jamais de coupe rase) · nettoyage des engins en entrée et sortie · aucun apport de terre végétale exogène · zéro produit phytosanitaire Création de trois à cinq pierriers pour le Lézard des murailles, à partir des matériaux minéraux présents sur le site
Restauration	Ensemencement immédiat en mélange labellisé Végétal local (Bassin Rhône-Saône), orienté prairie mésoxérophile · Fabacées limitées à 5 % · aucun amendement ni engrais
Exploitation	Fauche raisonnée en accord avec les mesures de protection contre les incendies, avec exportation systématique des produits · suivi EEE et contrôle ambroisie annuels · aucun éclairage permanent

3.2 Bilan écologique attendu

En l'absence de projet photovoltaïque, le scénario de référence est la poursuite de l'exploitation agro-industrielle en cours : maintien de vastes surfaces de sol nu remanié, mouvements permanents de matériaux et de terres, entretien de la trophie azotée excessive et persistance des foyers d'espèces exotiques envahissantes, avec un risque de dissémination continu vers la ripisylve et les zonages d'inventaire voisins.

Le projet substitue à cet état une prairie mésoxérophile en gestion extensive sur 30 ans, sans intrant, sans travail du sol et avec exportation systématique de la biomasse configuration favorable à une oligotrophisation progressive du substrat et à la diversification du cortège. Les aménagements associés (pierriers, surfaces minérales conservées, clôture perméable, haie champêtre en essences locales) renforcent la fonctionnalité du site pour l'herpétofaune et l'entomofaune.

Conclusion : Le site présente un profil globalement favorable au développement du projet. Sa valeur écologique intrinsèque est faible et l'implantation du projet, sur un terrain déjà artificialisé et en exploitation, n'entraîne aucune perte de biodiversité patrimoniale.

Le seul enjeu retenu, le Lézard des murailles, est maîtrisable par des mesures proportionnées, sans recours prévisible à une dérogation « espèces protégées ». Le bilan écologique net du projet est attendu positif au regard du scénario de référence.

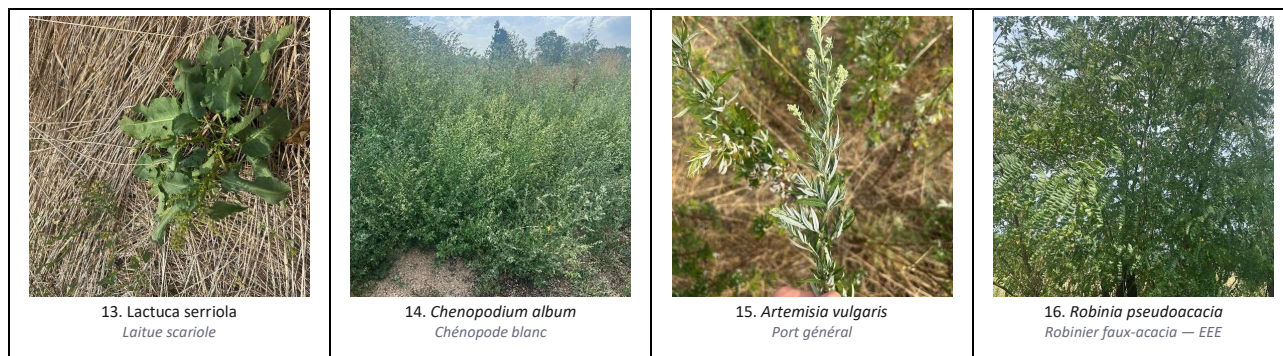
ANNEXE — PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DU SITE

Relevé du 3 Aout 2026. Les déterminations initialement incertaines ont été révisées dans l'expertise complète et sont reportées ci-dessous à l'état définitif.



Figure 3 — Localisation des relevés photographiques du 3 août 2026. Sources : Google Satellite, OneMW.

1. <i>Phytolacca americana</i> Raisin d'Amérique — EEE	2. <i>Daucus carota</i> Carotte sauvage	3. <i>Echium vulgare</i> Vipérine commune	4. <i>Rumex crispus</i> Oseille crêpe
5. <i>Datura stramonium</i> Herbe au diable — toxique	6. <i>Artemisia vulgaris</i> Armoise commune	7. <i>Atriplex patula</i> Arroche étalée	8. <i>Portulaca oleracea</i> Pourpier
9. <i>Erigeron canadensis</i> Vergerette du Canada — EEE	10. <i>Erigeron canadensis</i> Inflorescence	11. <i>Cirsium vulgare</i> Cirse commun	12. <i>Chenopodium vulvaria</i> Chénopode fétide



Faune observée : *Podarcis muralis* (Lézard des murailles — espèce protégée, article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021), *Myocastor coypus* (Ragondin — EEE), *Anas platyrhynchos* (Canard colvert).

Cartographie de contexte

Représentation des zones d'étude et de protection écologique à proximité de la zone d'étude

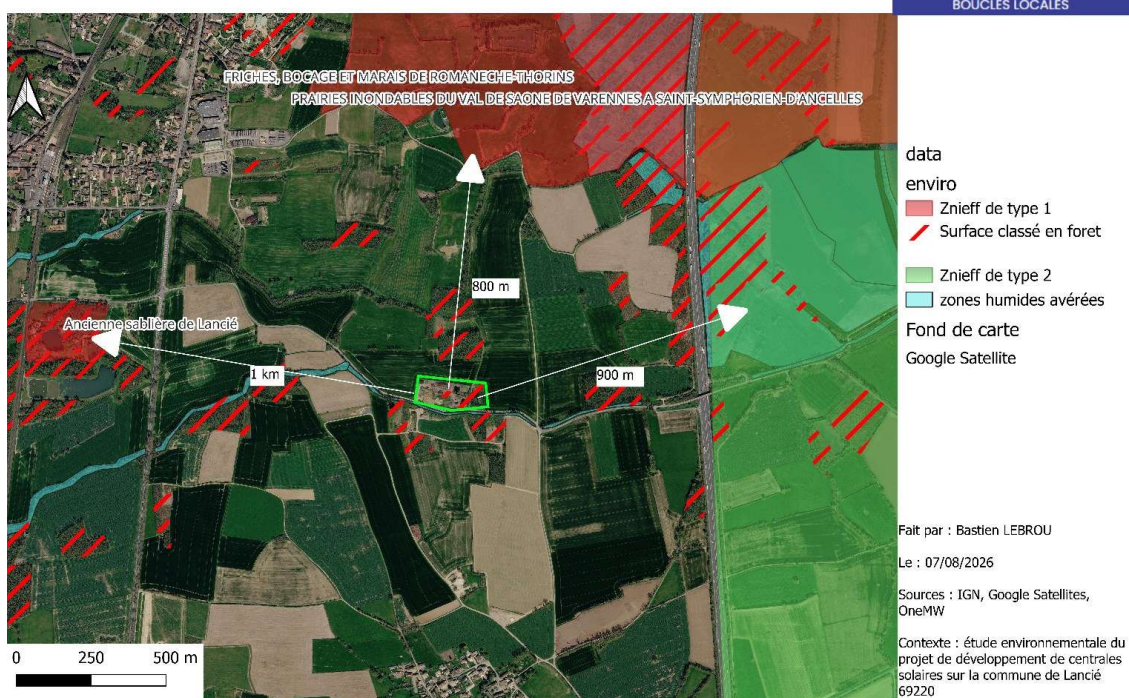


Figure 4 — Zonages d'inventaire et de protection à proximité du site. Sources : IGN, Google Satellite, OneMW.

Représentation des corridors écologiques à proximité de la zone d'étude



Figure 5 — Corridors écologiques au contact de la zone d'étude. Sources : IGN, Google Satellite, OneMW.